



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 5 mai 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Pierre Maheux
Carole Bégin-Giroux	Gilles Marcotte
Pierre Blouin	Jean-Marie Matte
Francine Bouchard	Ralph Mercier
Richard Côté	Patrick Paquet
André Demers	Guy Perrault
Raymond Dion	François Picard
Michel Fecteau	Ginette Picard-Lavoie
Anne Guérette	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Monsieur le maire Régis Labeaume
Monsieur le conseiller Gérard Poirier

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2008-0424 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,
appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil de la ville tenue le 5 mai 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0425 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008 et des séances spéciales du conseil de la ville tenues les 28 avril et 1^{er} mai 2008**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008 et des séances spéciales du conseil de la ville tenues les 28 avril et 1^{er} mai 2008, tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 22 avril 2008

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 22 avril 2008.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 8 avril 2008.
- Dépôt d'un document intitulé : « *Mémoire portant sur le Rapport du comité sur la gouvernance de la Ville de Québec* », en date du 21 avril 2008, présenté par monsieur Raymond Côté.
- Dépôt de « photos maquettes du Super Peps, avec ou sans potentiel de développement pour le stade de football », présentées par monsieur Jean-Paul Gravel, chef de Vision Québec et madame Julie Graff, présidente de Vision Québec.
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Guérette, d'une lettre qu'elle a transmise à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, en date du 5 mai 2008, relative à la gouvernance de la Ville de Québec.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Gilles Marcotte quitte son siège à 17 h 20.

- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, d'un certificat décerné par Hydro-Québec, à la Ville de Québec, pour sa contribution en matière d'efficacité énergétique. Monsieur le conseiller François Picard, désire souligner le travail effectué dans ce dossier par monsieur Jean Rochette, du Service de la gestion des immeubles et son équipe.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

Avis de proposition

- Madame la conseillère Anne Guérette dépose un avis de proposition relatif à la gouvernance municipale.
- Monsieur le conseiller Jean-Marie Matte dépose un avis de proposition relatif à Télévision Quatre Saisons (TQS).
- Monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur dépose un avis de proposition relatif à la convocation du comité de suivi sur le projet de l'Îlot des Palais.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, ces avis de propositions seront transmis au comité exécutif, pour avis, et réinscrits à la prochaine séance.

CV-2008-0426 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008 - Modification du *Règlement de fonctionnement des conseils de quartier* - CO2008-013 (Ra-1397)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de ne pas donner suite immédiatement à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008, relativement à la modification du *Règlement de fonctionnement des conseils de quartier*, mais de prendre en considération cette proposition lors des modifications qui seront apportées à ce règlement.

Monsieur le conseiller Jacques Teasdale demande le vote.

Ont voté en faveur : Messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret, Steeve Verret.

Ont voté contre : Madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Jacques Teasdale.

En faveur : 31

Contre : 2

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2008-0427 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008, tel qu'amendé - Modification du Règlement de fonctionnement des conseils de quartier - CO2008-013 (Ra-1397)

Attendu que le conseil de quartier est l'interlocuteur privilégié de la Ville pour permettre aux citoyens(nes) de faire valoir leurs opinions et leurs intérêts à l'égard des questions qui concernent leur quartier et de prendre des initiatives pour en stimuler le développement;

Attendu que les conseils de quartier témoignent du dévouement des citoyens qui s'impliquent à améliorer leur qualité de vie;

Attendu que le règlement actuel sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que « seule une personne majeure » peut devenir membre de son conseil de quartier;

Attendu que les 16 à 18 ans sont de plus en plus préoccupés par leur milieu et qu'actuellement, compte tenu de la structure en place, ils ne peuvent participer à la vie municipale et démocratique au sein de leur conseil de quartier;

Attendu que présentement, la Ville de Québec offre la possibilité aux jeunes du primaire, par le biais du conseil municipal des enfants, de développer leurs intérêts à la vie municipale et à l'engagement du citoyen;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu que le conseil de la ville demande à l'administration d'assurer qu'une modification soit apportée au règlement de fonctionnement des conseils de quartier; dans le but de permettre l'intégration des jeunes à partir de 16 ans, afin qu'ils puissent adhérer à leur conseil de quartier et ainsi participer à la vie active de leur milieu, tout en faisant valoir leurs opinions et leurs intérêts à l'égard des questions qui concernent la vie municipale dans leur quartier.

Monsieur le conseiller Jacques Teasdale demande le vote.

Ont voté en faveur : Madame la conseillère Anne Guérette et messieurs les conseillers Jacques Teasdale et Steeve Verret.

Ont voté contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 3

Contre : 31

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Rejetée à la majorité

Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008 - Demande pour la tenue d'un concours d'architecture en vue de l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec (Réf.: DG2008-065)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008, relativement à une demande pour la tenue d'un concours d'architecture en vue de l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec.

Après discussion, monsieur le conseiller Alain Loubier, appuyé par madame la conseillère Francine Bouchard, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

CV-2008-0428 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008 - Demande, à la Ville de Québec, de poursuivre son engagement pour la lutte aux changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre ainsi que toute autre initiative ou engagement en matière d'environnement - EN2008-027 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008, relativement à une demande, à la Ville de Québec, de poursuivre son engagement pour la lutte aux changements climatiques et la

réduction des gaz à effet de serre ainsi que toute autre initiative ou engagement en matière d'environnement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0429 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 avril 2008 - Mandat, à la Commission consultative Loisirs, sports, vie communautaire et sécurité urbaine, en vue d'analyser les possibilités de développer des services adaptés aux jeunes de 18 à 24 ans - LS2008-029 (Ra-1397)

Attendu que Québec est une ville animée, une ville d'expression, une ville de participation;

Attendu que les jeunes adultes de 18 à 24 ans sont souvent délaissés lors de la mise en place de programmes et/ou d'activités qui ont lieu dans leur quartier, car ceux-ci s'adressent davantage à une clientèle plus jeune;

Attendu qu'à titre d'élus, nous devons nous efforcer de mettre en oeuvre des services destinés spécifiquement aux jeunes adultes de 18 à 24 ans, de manière à s'adapter aux besoins particuliers de ceux-ci;

Attendu qu'il est primordiale d'accentuer et de maintenir l'engagement des jeunes de 18 à 24 ans dans leur milieu de vie;

Attendu qu'il est nécessaire d'aider ces jeunes adultes à s'intégrer à la vie de tous les jours, compte tenu qu'ils sont la relève;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de mandater la Commission consultative Loisirs, sports, vie communautaire et sécurité urbaine, en vue de donner son avis sur l'offre de services rendus dans les différents arrondissements de la Ville et adaptés aux jeunes de 18 à 24 ans dans leur milieu de vie.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0430 Félicitations à la firme « Momentum technologies inc. », consultants en informatique de la région de Québec, récipiendaire du « Prix de la citoyenneté - Maurice Pollack »

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de féliciter la firme « Momentum technologies inc. », consultants

en informatique de la région de Québec, récipiendaire du « Prix de la citoyenneté - Maurice Pollack » qu'elle a reçu. Ce prix lui a été décerné en raison de son engagement pour la diversité et l'innovation dans son processus de recrutement et d'intégration en emploi.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0431 Remerciements pour l'excellence du travail accompli par les Services de police, de la protection contre l'incendie et des travaux publics lors des risques d'inondations survenus dans les derniers jours sur le territoire de la ville de Québec

Attendu que la fonte de la neige ainsi que les précipitations abondantes de pluie des derniers jours ont placé la Ville de Québec sur un pied d'alerte à cause des risques d'inondations;

Attendu que la Ville de Québec, soucieuse de la protection du citoyen, a réagi immédiatement aux risques d'inondations en mettant en place un plan d'intervention;

Attendu que tous les cours d'eau de l'agglomération ont été mis sous surveillance par des équipes spéciales prêtes à intervenir en cas d'inondation;

Attendu que les Services de police, de la protection contre l'incendie et des travaux publics ont été dépêchés aux endroits stratégiques sur tout le territoire de la ville, afin qu'ils soient prêts à réagir en cas de problèmes;

Considérant l'efficacité des employés déployés sur les différents secteurs lors des risques d'inondations, soit les Services de police, de la protection contre l'incendie et des travaux publics;

Considérant que l'opération menée lors des risques d'inondations nous a permis, encore une fois, de constater le dévouement et l'excellence du travail des employés municipaux, particulièrement dans la présente situation;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de souligner l'excellence du travail accompli par les Services de police, de la protection contre l'incendie et des travaux publics lors des risques d'inondations survenus dans les derniers jours sur le territoire de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0432 Félicitations à monsieur Martin Biron, gardien de but des « Flyers de Philadelphie »

Attendu que durant les dernières semaines, les québécois ont manifesté leur engouement envers leur sport national, le hockey;

Attendu que monsieur Martin Biron, ancien joueur des Remparts de Québec, ayant grandi à Lac Saint-Charles, fait partie de ceux à être en lice pour la coupe Stanley;

Attendu que monsieur Biron, maintenant gardien de but pour les Flyers de Philadelphie, a été la vedette durant toute cette série demi-finale de l'Association de l'Est, réalisant de nombreux et spectaculaires arrêts aux dépens des attaquants du Canadien;

Considérant que monsieur Biron a commencé sa carrière dans l'équipe des Harfangs de Beauport puis ensuite dans les Remparts de Québec;

Considérant que ce joueur de Lac Saint-Charles participera aux finales de hockey et est en lice pour la coupe Stanley;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de souligner l'excellent travail de monsieur Martin Biron, gardien de but des « Flyers de Philadelphie », et de lui souhaiter la meilleure des chances lors des finales de hockey ainsi que pour l'obtention de la coupe « Stanley ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0433 **Prise d'acte du rapport d'activités et des états financiers consolidés de la « Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) », pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 - SD2008-001 (Ra-1398)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion.

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de prendre acte du rapport d'activités et des états financiers consolidés de la « Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) », pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007, conformément aux exigences de l'article 4.9 des lettres patentes de la SOMHADEC.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0434 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur une partie du lot 1 041 678 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AT2007-148 (Ra-1394)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des*

activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1), d'appuyer la demande de madame Marie-Thérèse De Buck pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, en vue de permettre le remblai, d'une partie du lot 1 041 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0435 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur une partie du lot 2 164 105 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AT2007-349 (Ra-1394)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1), d'appuyer la demande de madame Lorraine Thibault (Hamel) pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, en vue de l'aliénation d'une partie du lot 2 164 105 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, sur laquelle se situe un cabanon appartenant à la requérante, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0436 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur une partie des lots 2 164 402 et 2 163 805 du cadastre du Québec - AT2008-044 (Ra-1394)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1), d'appuyer la demande de la Ville de Québec pour l'aliénation et l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, en vue de l'aménagement d'un bassin de rétention, d'une partie des lots 2 164 402 et 2 163 805 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0437 Adjudication d'un contrat en vue des travaux d'extermination sur tout le territoire de la ville de Québec, pour une période de vingt-quatre (24) mois (VQ-40023) - AP2008-175 (CT-AP2008-175) — (Ra-1394)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Exterminateurs du Québec inc. », le contrat en vue des travaux d'extermination sur tout le territoire de la ville de Québec, pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40023 et selon les taux horaires de sa soumission en date du 28 mars 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0438 Prise d'acte du « Rapport de consultation publique sur le projet de Règlement sur l'abattage des arbres en milieu urbain et sur les dispositions concernant les territoires d'application du certificat d'autorisation d'abattage » - CO2008-008 (Ra-1394)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu de prendre acte du « Rapport de consultation publique sur le projet de *Règlement sur l'abattage des arbres en milieu urbain* et sur les dispositions concernant les territoires d'application du certificat d'autorisation d'abattage ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Gilles Marcotte reprend son siège à 20 h 20.

CV-2008-0439 Production locale d'information dans la ville et la région de Québec - CO2008-012

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est proposé de confirmer la décision prise par le comité exécutif dans sa résolution numéro CE-2008-0731, adoptée le 23 avril 2008, laquelle se lit comme suit :

« Il est proposé que le comité exécutif :

- 1° accorde un mandat professionnel en vue d'évaluer les moyens juridiques disponibles et de contester la décision de Remstar de fermer la salle des nouvelles de TQS à Québec;
- 2° accorde un mandat professionnel en vue de développer un argumentaire afin de connaître la vision du « Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) », quant à l'avenir de la production locale d'information dans la ville et la région de Québec. »

Monsieur le conseiller Jean-Marie Matte demande le vote.

Ont voté en faveur : Madame la conseillère Denise Trudel et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Guy Perrault et François Picard.

Ont voté contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret et Steeve Verret.

En faveur : 5

Contre : 30

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Rejetée à la majorité

CV-2008-0440 **Approbation de la mesure « Première Ovation-Musique », destinée à la relève culturelle et artistique et versement d'une somme de 250 000 \$ pour la coordination du volet musique à la « Société du Palais Montcalm » - CU2008-037 (CT-CU2008-037) — (Ra-1394)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'approuver la mesure « Première Ovation », destinée à la relève culturelle et artistique;
- 2° de verser la somme de 250 000 \$ à la « Société du Palais Montcalm » pour la coordination et la mise en place de « Première Ovation-Musique ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0441 Nomination au poste de directeur du Service de la gestion des immeubles - RH2008-340 (CT-RH2008-340) — (Ra-1394)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de nommer monsieur Jean Rochette (ID. 020708), employé permanent, à l'emploi de directeur du Service de la gestion des immeubles (poste numéro 19416), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0442 Règlement hors cour relativement au dossier « Forcan inc. » c. Ville de Québec - Réclamation relative à la présence de matières solides et de végétaux enfouis dans l'emprise du prolongement de la rue Edward-Steveley - N/Dossier : 19-507 (189) - AJ2008-016 (CT-AJ2008-016) — (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'entente de règlement hors cour (transaction et quittance) entre « Forcan inc. » et la Ville de Québec, relative à la présence de matières solides et de végétaux enfouis dans l'emprise du prolongement de la rue Edward-Steveley, selon les conditions mentionnées au projet de règlement hors cour joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le paiement d'un montant de 154 523,06 \$ en guise de règlement complet du capital, des intérêts et des frais;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, Giasson et associés, avocats, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement hors cour (transaction et quittance) ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0443 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - Engagement de crédit relatif aux contrats pour l'entretien sanitaire et la surveillance des piscines Sylvie-Bernier et Jacques-Amyot, du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2011 (VQ-39979) - AP2008-149 (CT-2167229) — (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery à engager le

crédit de la Ville, relativement à l'adjudication de contrats en vue de l'entretien sanitaire et la surveillance des piscines Sylvie-Bernier et Jacques-Amyot, pour la période du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39979, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets des années 2009 à 2011 par les autorités compétentes, à :

- 1° « Entretien Servi-Pro inc. » pour le contrat de la piscine Sylvie-Bernier, selon sa soumission en date du 20 mars 2008, pour un montant de 358 495,52 \$ incluant les taxes;
- 2° « Les Services McKinnon inc. » pour le contrat de la piscine Jacques-Amyot, selon sa soumission en date du 13 mars 2008, pour un montant de 241 323,36 \$ incluant les taxes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0444 Subvention, au montant de 4 498 622 \$, à « L'Institut Canadien de Québec », à titre de contribution annuelle 2008 pour couvrir les dépenses de fonctionnement des bibliothèques d'arrondissement dont il a la gestion - CU2008-010 (CT-CU2008-010) — (Ra-1397)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention, au montant de 4 498 622 \$, à « L'Institut Canadien de Québec », à titre de contribution annuelle 2008 pour couvrir les dépenses attribuables au fonctionnement des onze (11) bibliothèques d'arrondissement dont il a la gestion, comme suit :

- 1° un versement au montant de 2 249 311 \$, le 7 mai 2008;
- 2° un versement au montant de 1 124 655,50 \$, le 30 de chaque mois, des mois de mai et de juin 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0445 Prise d'acte du rapport de monsieur le maire Régis Labeaume, en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* - Appropriation d'un montant de 84 000 \$ - DG2008-064 (CT-DG2008-064) — (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté.

il est résolu de prendre acte du rapport de monsieur le maire Régis Labeaume, en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* et

d'approprier un montant de 84 000 \$ du poste contingent d'agglomération vers le budget du Service des travaux publics au poste 11-41700-4110700.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0446 Demande d'admissibilité à l'aide financière du « Programme ClimatSol » - EN2008-026 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'autoriser le Service de l'environnement à déposer, d'ici le 15 mai 2008, la demande d'admissibilité à l'aide financière du « Programme ClimatSol » du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à l'égard du projet municipal de caractérisation environnementale sur la portion de terrain du Centre de foires sis au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0447 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 041 103 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - GI2008-043 (Ra-1397)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie du boulevard du Loiret (emprise) située dans l'arrondissement Charlesbourg, constituée d'une partie du lot 1 041 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de dix mètres carrés et sept dixièmes (10,7 m²), tel que montré au plan préparé par monsieur Bernard Lemay, arpenteur-géomètre, le 29 février 2008, sous le numéro 10738 de ses minutes, joint en annexe au sommaire décisionnel et d'affecter cette partie de lot au domaine privé de la ville; cette parcelle de lot sera ultérieurement connue, avec une plus grande étendue, sous le numéro de lot 4 180 042 du susdit cadastre.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0448 Échange de terrains entre la Ville de Québec et le ministère des Transports du Québec - GI2008-048 (CT-GI2008-048) — (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° de céder, au ministère des Transports du Québec, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 105 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux mille trente et un mètres carrés et huit dixièmes (2 031,8 m²), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° en contrepartie, d'accepter la cession à la Ville de Québec, par le ministère des Transports du Québec, des lots 4 105 738 et 4 105 739 du susdit cadastre, d'une superficie de deux mille trente et un mètres carrés et huit dixièmes (2 031,8 m²), montrés au plan joint en annexe au sommaire décisionnel; cet échange est consenti sans soulte;
- 3° d'autoriser la signature du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel et de tous les actes ou documents donnant effet aux présentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0449 Échange de terrains avec soulte, entre la Ville de Québec et « Cominar », portant sur des parties des lots 2 012 266 et 2 012 268 du cadastre du Québec avec servitude de trottoir et d'aménagement sur ces lots - GI2008-052 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu :

- 1° de céder, à messieurs Michel Dallaire, Michel Paquet, Alain Dallaire, Robert Després, Gérard Coulombe, Yvan Caron, Pierre Gingras, Dino Fuoco et madame Ghislaine Laberge, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de « FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR COMINAR REAL ESTATE INVESTMENT TRUST (la « Fiducie » ou le FPI Cominar) », un fonds de placement immobilier constitué en vertu des lois de la province de Québec, ci-après appelé « Cominar », le lot 2 012 266 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de mille cinq cent deux mètres carrés et sept dixièmes (1 502,7 m²) et « Cominar » convient d'établir, en faveur de la Ville, une servitude de trottoir et d'aménagement sur des parties dudit lot, d'une superficie approximative de cent cinquante mètres carrés et huit dixièmes (150,8 m²); ces parties sont montrées comme parcelles 1A et 1B aux plan et description technique préparés le 25 février 2008 par monsieur Richard Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7933 de ses minutes;
- 2° en contrepartie, d'accepter la cession à la Ville de Québec, par messieurs Michel Dallaire, Michel Paquet, Alain Dallaire, Robert Després, Gérard Coulombe, Yvan Caron, Pierre Gingras, Dino Fuoco et madame Ghislaine Laberge, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de « FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR COMINAR REAL ESTATE INVESTMENT TRUST (la « Fiducie » ou le FPI Cominar) », des parties du lot 2 012 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de cinq cent quatre-vingt-trois mètres carrés et sept dixièmes (583,7 m²), montrées comme parcelles 2B et 2D au plan daté du 19 septembre 2007,

préparé par monsieur Richard Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7771 de ses minutes et « Cominar » convient d'établir, en faveur de la Ville, une servitude de trottoir et d'aménagement, d'une superficie approximative de trois cent quatre-vingt-un mètres carrés et sept dixièmes (381,7 m²), sur des parties du lot 2 012 268, tel que montrée comme parcelles 2A et 2C aux plan et description technique préparés le 25 février 2008 par monsieur Richard Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7933 de ses minutes, joints en annexe au sommaire décisionnel. Cet échange est consenti en considération d'une soulte de 412 642 \$ excluant les taxes, payable par « Cominar » à la Ville, le tout substantiellement conforme à la promesse d'échange, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel. L'acte notarié doit être préparé et signé devant Me André Fleury, notaire;

- 3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer, au moment opportun, un règlement modifiant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, relativement à l'inclusion des parties du lot 2 012 268 du cadastre du Québec, étant une partie du boulevard Laurier et de la route de l'Église et à procéder à l'ouverture de la rue du Bois-Gomin sur une autre partie du lot 2 012 268 du susdit cadastre;
- 4° d'autoriser que la soulte, au montant de 412 642 \$, résultant de cet échange, soit affectée comme suit : 51 410 \$ à l'activité « réserve générale pour fins de parcs et terrains de jeux » et 361 232 \$ au fonds général de la Ville. Les fonds requis pour couvrir le montant des taxes sur les parties d'immeuble que la Ville reçoit en échange dans cette transaction, dont la valeur est établie à 433 748, soit la somme 34 180 \$, devront être puisés à même le produit de cette transaction.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0450 Retraite de monsieur Hervé Brosseau (ID. 002393), directeur général adjoint à la Direction générale, le 1^{er} septembre 2008 - RH2008-354 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur Hervé Brosseau (ID. 002393), directeur général adjoint à la Direction générale, le 1^{er} septembre 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 6 mai 2008.

CV-2008-0451 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la réglementation sur la circulation sur le réseau routier artériel, concernant les intersections des boulevards Valcartier/rue de la Faune et Saint-Claude/rue Bernard - AT2008-097 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications suivantes à la réglementation sur la circulation sur le réseau routier artériel, soit de :

- 1° retirer les arrêts obligatoires sur le boulevard Valcartier et sur la rue de la Faune, à l'intersection du boulevard Valcartier/rue de la Faune;
- 2° retirer l'arrêt obligatoire sur la rue Bernard, à l'intersection du boulevard Saint-Claude/rue Bernard.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0452 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention, au montant de 3 447 341 \$, à « L'Institut Canadien de Québec (ICQ) », à titre de contribution annuelle 2008 pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy - CU2008-009 (CT-CU2008-009) — (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention, au montant de 3 447 341 \$, à « L'Institut Canadien de Québec (ICQ) », à titre de contribution annuelle 2008 pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy, en quatre (4) versements égaux de 861 835,25 \$, le quinze (15) de chaque mois, de mai à août 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0453 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Administration portuaire de Québec (APQ) », relativement au versement d'une subvention de 500 000 \$ - LS2008-030 (CT-LS2008-030) — (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Administration portuaire de Québec (APQ) », relativement au versement d'une subvention, par la Ville de Québec, au montant de 500 000 \$ plus les taxes applicables, pour la mise en opération des activités à la Baie de Beauport dès l'été 2008, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° la demande d'autorisation, auprès du gouvernement du Québec, pour conclure cette entente;
- 3° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, ladite entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0454 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation et de stabilisation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 349 - Renonciation au droit d'opposition - EN2008-018 (Ra-1394)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation et de stabilisation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 349.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomération* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation et de stabilisation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 349.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0455 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation de systèmes d'ozonation aux usines de traitement de l'eau de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 358 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-032 (Ra-1394)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation de systèmes d'ozonation aux usines de traitement de l'eau de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 358.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation de systèmes d'ozonation aux usines de traitement de l'eau de Beauport et de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 358.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0456 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 341 et l'appropriation d'un montant de 531 089 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TI2008-006 (Ra-1397)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 341;

2° l'appropriation d'un montant de 531 089 \$, soit une somme équivalente à dix pourcent (10 %) du montant de la dépense prévue par le *Règlement R.A.V.Q. 341*, au fonds général de l'agglomération. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de

s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 341.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0457 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 342 et l'appropriation d'un montant de 521 950 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TI2008-005 (Ra-1397)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 342;
- 2° l'appropriation d'un montant de 521 950 \$, soit une somme équivalente à dix pourcent (10 %) du montant de la dépense prévue par Règlement R.A.V.Q. 342, au fonds général de l'agglomération. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 342.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0458 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 3 985 393 du cadastre du Québec, dans le cadre d'un programme de logement social relativement à certaines normes applicables, R.A.V.Q. 347 - AT2008-064 (Ra-1397)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 3 985 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec, dans le cadre d'un programme de logement social relativement à certaines normes applicables, R.A.V.Q. 347.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0459 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 362 - Renonciation au droit d'opposition - DE2008-049 (Ra-1397)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 362.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20-001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 362.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0460 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement aux normes de gestion et d'élimination particulières des résidus de la tonte du gazon, R.A.V.Q. 364 - TP2008-035 (Ra-1397)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion.

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement aux normes de gestion et d'élimination particulières des résidus de la tonte du gazon, R.A.V.Q. 364.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0461 **Appropriation d'un montant de 40 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Laurentien - Travaux d'aménagement dans différents parcs - A8LS2008-016 (CT-A8LS2008-016) — (Ra-1394)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'approprier un montant de 40 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Laurentien, en vue d'effectuer des travaux d'aménagement dans différents parcs situés sur le territoire de cet arrondissement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0462 **Utilisation du lot numéro 4 132 222 du cadastre du Québec pour des fins d'aménagement d'une place publique dans l'arrondissement Beauport - A5DA2008-013 (Ra-1397)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de réserver le lot numéro 4 132 222 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, pour l'aménagement d'une place publique répondant aux orientations véhiculées dans le plan concept de mise en valeur illustré à l'annexe 5 du rapport du Comité pour la vitalité de l'avenue Royale, en date du mois de novembre 2003, intitulé : « Portrait global de l'avenue Royale et Plan d'action pour le secteur du Vieux Bourg ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0463 Autorisation à l'arrondissement La Haute Saint-Charles - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs, R.A.7V.Q. 107 - A7DA2008-007 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs*, R.A.7V.Q. 107.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0464 Abrogation de la résolution numéro CV-2006-0700 - Entente de service entre le conseil d'arrondissement Laurentien et le conseil de la ville, relativement aux objets prévus au Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation, R.V.Q. 773 - A8DA2008-009 (Abroge CV-2006-0700) (Ra-1397)

Considérant que le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation*, R.V.Q. 773;

Considérant que ce règlement prévoit la nomination de fonctionnaires désignés;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, le service relié aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement Laurentien à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services des techniciens en environnement et salubrité de la Division de la gestion du territoire pour l'application du *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation*, R.V.Q. 773 et incidemment, d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CV-2006-0700, adoptée par le conseil de la ville le 21 août 2006.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0465 *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux d'aménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1375 - AT2007-332 (Ra-1397)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres, situé dans l'arrondissement La Cité, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 400 000 \$ pour les travaux, l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze (15) ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0466 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'amélioration, de rénovation de divers locaux et équipements, sur l'acquisition et la location de matériels spécialisés récréatifs et de parcs, d'aménagement de terrain de soccer ainsi que sur les services professionnels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1380 - LS2008-018 (Ra-1397)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur des travaux d'amélioration, de rénovation de divers locaux et équipements, sur l'acquisition et la location de matériels spécialisés récréatifs et de parcs, d'aménagement de terrain de soccer ainsi que sur les services professionnels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de porter le montant de la dépense et de l'emprunt de 2 700 000 \$ à 4 580 734 \$ pour tenir compte de l'augmentation des coûts découlant de certains délais de réalisation des travaux ordonnés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0467 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1381 - TI2008-004 (Ra-1397)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition du matériel et des logiciels ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication relativement à des services municipaux de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 450 000 \$ pour l'acquisition du matériel

et des logiciels ainsi que pour les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2008-0468 Appropriation d'un montant de 45 000 \$ au fonds général de la Ville - TI2008-004 (Ra-1397)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 45 000 \$, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1381, au fonds général de la Ville. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2008-0469 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1389 - A7LS2008-005 (Ra-1397)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'y retirer la dépense reliée aux travaux d'amélioration du stationnement et du drainage du parc Véga et de redistribuer ces fonds de façon à ce qu'ils servent à la construction des pavillons de service des parcs Véga et l'Arc-en-Ciel.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2008-0470 Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation, pour les années 2008 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1393 - DE2008-048 (Ra-1397)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 7 400 000 \$ pour le versement, pour les années 2008 et suivantes, de subventions en vertu du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation*

Québec, R.R.V.Q., chapitre P-10.

Ce règlement prévoit également un emprunt d'un montant total de 7 400 000 \$ à ces fins dont 3 700 000 \$ seront remboursés par la Société d'habitation du Québec en application d'une entente conclue avec cette dernière concernant l'administration du programme Rénovation Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2008-0471 *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique dans l'arrondissement Charlesbourg ainsi que sur diverses interventions sur des terrains de soccer à surface synthétique existants et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1379 - LS2008-016 (Ra-1392)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique dans l'arrondissement Charlesbourg ainsi que sur diverses interventions sur des terrains de soccer à surface synthétique existants et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1379.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0472 *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de pose des services d'aqueduc et d'égout dans la rue Dieppe située dans l'arrondissement Laurentien et sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1384 - FN2008-028 (Ra-1391)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de pose des services d'aqueduc et d'égout dans la rue Dieppe située dans l'arrondissement Laurentien et sur la taxe spéciale de secteur et l'emprunt nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1384.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2008-0473 *Règlement sur la gestion des matières résiduelles, R.V.Q. 1056, tel que modifié - TP2008-036 (Ra-1397)*

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la gestion des matières résiduelles, R.V.Q. 1056, tel que modifié.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 21 h 45.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/sm